



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 9 octobre 2018, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2  
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3  
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4  
Gilles Perron, conseiller au poste n°5  
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6  
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

#### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

### **2. VALIDATION DE LA SÉANCE**

#### **2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Rés. no  
2018-158**



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2018-159**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la 9<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2018**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 9<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2018, tel que présenté et avec dispense de lecture.

### **4. SUIVI DES RÉOLUTIONS**

#### **4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions**

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS**

#### **5.1 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.



## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution  
ou annotation

### 5.2 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

## 7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Rés. no  
2018-160

### 7.1 Adoption du règlement n° 431-2018 Modifiant le règlement relatif au traitement des élus municipaux

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 27 aout 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

**CONSIDÉRANT** qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé par M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 431-2018 Modifiant le règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Rés. no  
2018-161

### 7.2 Adoption du règlement n° 432-2018 Modifiant le règlement concernant la taxation pour les exercices 2018 et suivants

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 27 aout 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 septembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

**CONSIDÉRANT** qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé par M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 432-2018 Modifiant le règlement concernant la taxation pour les exercices 2018 et suivants.

**Rés. no  
2018-162**

### **7.3 Adoption des principes directeurs - Projet de règlement n° 430-2018 modifiant le règlement sur la paix, le bon ordre et les nuisances**

**CONSIDÉRANT** le mandat du comité permanent sur la réglementation (CPR) concernant l'évaluation du bienfondé d'amender ou non les règlements municipaux;

**CONSIDÉRANT** que le conseil peut, pour orienter le travail du CPR, adopter des principes directeurs qui guideront le CPR dans l'analyse des modifications à apporter à la réglementation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter les principes directeurs suivants concernant le projet de règlement n° 430-2018 :
  - a. À l'égard de la consommation de cannabis dans les lieux publics : Interdiction dans tous les lieux publics, sauf sur autorisation de l'autorité compétente.

**Rés. no  
2018-163**

### **7.4 Adoption des principes directeurs - Projet de règlement n° 433-2018 modifiant le règlement de zonage**

**CONSIDÉRANT** le mandat du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'évaluation du bienfondé d'amender ou non le plan et les règlements d'urbanisme et, notamment, le règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que le conseil peut, pour orienter le travail du CCU, adopter des principes directeurs qui guideront le CCU dans l'analyse des modifications à apporter à la



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

règlementation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter les principes directeurs suivants concernant le projet de règlement n° 433-2018 :
  - a. À l'égard des zones où la culture, la production et la vente de cannabis sont autorisées : Limiter la culture et la production seulement en zone industrielle; limiter la vente seulement en zone commerciale.
  - b. À l'égard du contingentement du nombre d'établissements où la vente du cannabis est autorisée, en limitant leur nombre par groupe de zones : Limiter à un seul point de vente pour l'ensemble du territoire.
  - c. À l'égard des distances séparatrices entre les établissements où la vente du cannabis est permise et les établissements jugés incompatibles : Interdiction dans un rayon de 500 mètres.

**Rés. no  
2018-164**

### **7.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement n° 434-2018 Modifiant le règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire, la reddition de compte et la délégation du pouvoir de dépenser.**

**AVIS DE MOTION** est donné par Mme Julie Guay qu'un règlement n° 434-2018 Modifiant le règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire, la reddition de compte et la délégation du pouvoir de dépenser., sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

Un projet de ce règlement est présenté par le directeur général, séance tenante.

**Rés. no  
2018-165**

### **7.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement n° 435-2018 Modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Éric Desbiens qu'un règlement n° 435-2018 Modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes, sera soumis au vote du conseil lors d'une



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2018-166**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

prochaine séance.

Un projet de ce règlement est présenté par le directeur général, séance tenante.

### **8. AFFAIRES COURANTES**

#### **8.1 Acceptation de la liste des déboursés**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 1er octobre 2018, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 22 août 2018 et le 28 septembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 113 chèques présentés pour un montant de 166 096.80 \$.

#### **8.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 176.2.2 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le maire fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2017.

Le rapport est déposé au conseil et sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

**Rés. no  
2018-167**

#### **9.1 Autorisation de signature du contrat de vente de véhicule et d'inventaires entre la municipalité de Chute-aux-Outardes et monsieur Gildor Jean (Club de golf de Chute-aux-Outardes 217)**

**CONSIDÉRANT** l'offre conclu entre la Municipalité de Chute-aux-Outardes et M. Gildor Jean, faisant affaire sous le nom de Club de Golf de Chute-aux-Outardes 2017;

**CONSIDÉRANT** le contrat de bail conclu provisoirement à



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

la présente vente;

**CONSIDÉRANT** le projet de contrat de vente qui nous a été soumis par Me Guillaume Brassard, notaire, pour la vente de véhicule et d'inventaires appartenant à la Municipalité et utilisés pour les opérations du club de golf de Chute-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est conforme à nos attentes et donc approuvé ;

**CONSIDÉRANT**

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de vente de véhicule et d'inventaires, identifiés à l'offre intervenue avec M. Gildor Jean, faisant affaire sous le nom de Club de Golf de Chute-aux-Outardes 2017.

**Rés. no  
2018-168**

### **9.2 Autorisation de signature du contrat de bail commercial entre la municipalité de Chute-aux-Outardes et monsieur Gildor Jean (Club de golf de Chute-aux-Outardes 217)**

**CONSIDÉRANT** l'offre conclue entre la Municipalité de Chute-aux-Outardes et M. Gildor Jean, faisant affaire sous le nom de Club de Golf de Chute-aux-Outardes 2017;

**CONSIDÉRANT** le contrat de bail conclu provisoirement à la conclusion du présent bail;

**CONSIDÉRANT** le projet de contrat de bail commercial qui nous a été soumis par Me Guillaume Brassard, notaire, pour la location d'une partie de l'immeuble situé au 18 rue du Golf et appartenant à la Municipalité, tel que décrit au projet de bail;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est conforme à nos attentes et conséquemment approuvé ;

**CONSIDÉRANT**

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de bail commercial, découlant de l'entente intervenue avec M. Gildor Jean, faisant affaire sous le nom de Club de Golf de Chute-aux-Outardes 2017.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2018-169**

**9.3 Formation du comité de travail – pour l'organisation du  
party de Noël de la municipalité**

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de travail doit être formé afin  
de préparer et réaliser le party de Noël de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de M. Gilles  
Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à  
l'unanimité des conseillers :

- i. Que le comité pour l'organisation du party de Noël de la  
municipalité soit formé des personnes suivantes :
  - Yoland Émond
  - Julie Guay
  - Pierre Langlois
  - Christian M
  - Deux employés municipaux.

**Rés. no  
2018-170**

**11. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de  
parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia  
Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à  
l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no  
2018-171**

**12. Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric  
Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à  
l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h20.

  
Yoland Émond,

  
Rick Tanguay,





Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution  
ou annotation

*YF*  
*RT*

maire.

directeur général et  
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution  
ou annotation